

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1613

10 août 2010

SOMMAIRE

Acacio S.A.	77392	Egham Holding S.A.	77413
Alfred Berg	77381	EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l.	77411
Alta Investissements S.A.	77379	Evalueserve S.à r.l.	77413
AltaLux Spain S.à r.l.	77388	Fleming Flagship Portfolio Fund	77379
Altralux S.A.	77378	Franklin Templeton Strategic Allocation Funds	77380
Anirek Holding S.A.	77385	Frastema S.A.	77386
Azzurinvest S.A.	77388	Future Invest S.A., SPF	77383
Bati-Châpes S.à r.l.	77391	Go Between Services S.A.	77415
Beweco EMB Invest SA	77391	H.N.W. Performa Investment Advisory S.A.	77408
Bipolaire S.A.	77386	IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.	77381
Bolland S.A.	77392	Inhold Investments Holding Corporation S.A.	77382
Camper & Nicholsons International S.A.	77385	Lipizzaner S.à r.l.	77409
Carat (Lux) SICAV	77385	"Lux-Portfolio" SICAV	77383
CAREP II Japan S.à r.l.	77388	Madev Holding Corporation S.A.	77384
CAREP Japan S.à r.l.	77393	Magical S.A.	77384
CAREP Japan S.à r.l.	77392	Maitrank S.A.	77415
Casatex S.A.	77393	Nemesia Luxembourg S.à r.l.	77417
Chaos S.A.	77393	PATHFINDER Corporation	77422
CNPV Solar Power S.A.	77387	Percival Holding S.A.	77409
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	77394	Percival Holding S.A.	77424
C.R.G. S.A.	77378	Promoters S.A.	77387
Cybernetech-Automation S.à r.l.	77394	Riolux Invest S.A.	77424
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.	77394	Rosny S.A.	77384
Davlani S.A.	77409	SIFC Development Holding S.à r.l.	77389
Delcia	77394	SIFC Hotel Development S.à r.l.	77419
Dicorp S.à r.l.	77395	Sofinlux International S.A.	77380
Dièdre	77411	Spimelux S.A.	77378
DN Immo	77395	Splitart S.A.	77395
DN-Machines S.A.	77395	SunRain Finance S.à r.l.	77387
EAA Capital Group S.à r.l.	77409		
Editis Financing S.A.	77393		

Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 108.285.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 3 septembre 2010 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010102008/1559/17.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 58.493.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

au siège social le 30/08/2010 à 18 h.

Ordre du jour:

- Rapport du C.A..
- Approbation comptes annuels.
- Affectation résultats.
- Décharge administrateurs.
- Nominations.
- Divers.

Référence de publication: 2010105867/965/15.

Altralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.153.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social de la société en date du 26 août 2010 à seize heures trente avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social d'un montant de CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT DIX-HUIT EUROS (5.653.818.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS (357.182.- EUR) à un montant de SIX MILLIONS ONZE MILLE EUROS (6.011.000.- EUR) par l'émission de QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (91.190) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
3. Souscription et libération des nouvelles actions par apport en nature par l'actionnaire majoritaire, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel, l'apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire majoritaire envers la société d'un montant de CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT DIX-HUIT EUROS (5.653.818.-EUR).
4. Annulation de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE NEUF CENT CONQUANTE ET UN (96.951) actions sans désignation de valeur nominale et émission en remplacement proportionnellement aux actions annulées de SIX MILLE ONZE (6.011) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000) représentant le capital social.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
6. Démission et décharge à donner à Madame Marjorie Golinvax en sa qualité d'administrateur et nomination en son remplacement de Monsieur Christophe VANDENBROECK demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 10, rue Adolphe Fischer.
7. Divers.

Le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2010107328/32.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Messieurs les Actionnaires sont conviés à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 13 septembre 2010 à 14 heures en l'étude du notaire Wersandt à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Ordre du jour:

- I. Changement de siège social.
- II. Divers.

Pour le cas où il ne serait pas possible à l'actionnaire d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, il voudra bien renvoyer, dûment complété et signé, un pouvoir en faveur du représentant de son choix.

Suivant l'article 14 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent effectuer le dépôt 5 jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010107327/18.

Fleming Flagship Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 39.251.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Fleming Flagship Portfolio Fund (the "Company") will be held on 9 September 2010 at 09.30am (Luxembourg time) at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. To hear and approve the Liquidation Report.
2. To hear the Report from the Auditor on the liquidation.
3. To approve the Audited Report for the period from 1 May 2009 to 6 November 2009.
4. To grant discharge to the Directors in office for the performance of their duties from 1 May 2009 to 6 November 2009.
5. To grant discharge to the Liquidator.
6. To approve the closure of the liquidation.
7. To determine that the books and records of the Company will be kept for a period of 5 years at c/o JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VOTING

The Meeting will not be subject to any quorum requirement and resolutions will be passed with the consent of a simple majority of the votes cast by Shareholders present or represented. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the enclosed Form of Proxy (also available from the Registered Office of the Company or via the internet site: www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra). Com-

pleted Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on 7 September 2010 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Liquidator.

Référence de publication: 2010108348/755/32.

Sofinlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.352.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social de la société en date du *26 août 2010* à dix sept heures trente avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE SIX EUROS (2.569.156.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT VINGT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (320.850.- EUR) à un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX EUROS (2.890.006.- EUR) par l'émission de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE (82.876) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
2. Souscription et libération des nouvelles actions par apport en nature par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel, l'apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine liquide et exigible détenue par l'actionnaire majoritaire envers la société.
3. Annulation des 93.226 actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31) chacune et émission en remplacement proportionnellement aux actions annulées de 2.890 (DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX) actions, sans valeur nominale, représentant le capital social.
4. Suppression de capital social autorisé.
5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010107329/27.

Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Strategic Allocation Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company on *August 26, 2010*, at 2.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements for the financial year ended March 31, 2010;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-appointment of the following four Directors: William Jackson, Gregory E. McGowan, Jed A. Plafker and Hans-J. Wisser;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of Franklin Templeton International Services S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than August 19, 2010 at 5.00 p.m.

VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on August 26, 2010, at 2.30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3.30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 1.30 p.m.
Please note that all references to time in this notice means Luxembourg time.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108410/755/34.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 31, 2010* at 09.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108456/755/20.

Alfred Berg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.536.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the law of 7 September 1987, i.e. at least half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on July 23rd, 2010, you are hereby invited to:

THE SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 10:00 am o'clock on Thursday *August 26th*, at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, Ground Floor, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Amendment to Article 1 of the Articles of Association with the following sentence to be added: "The Company may also be designated in any of its marketing documentation as "BNP Paribas T0", in abbreviated form "BNPP T0" as long as such designation is immediately followed by the name of one of its compartments.";
2. Correction of the Articles 3 and 6 of the Articles of Association: replacing of the terms "securities" by "transferable securities";
3. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
4. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
5. Deletion of the last paragraph of the Article 5 of the Articles of Association;
6. Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares";
7. Rewording of the points (1) to (4) concerning the assets of the Company as provided by Article 14 of the Articles of Association;

Change in the method for valuing listed securities as provided for by Article 14 (c) of the Articles of Association;
Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association;
Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;

8. Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
9. Amendment of Article 14 of the Articles of Association in order to limit the total annual costs incurred by one subfund, one class or sub-class of share to a maximum 5% of average net assets;
10. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
11. Amendment of the point a) of Article 20: deletion of the terms "Outside the European Union" to describe the target invested assets ;
Amendment of point b) of Article 20 describing subfunds that will not invest more than 10% of their assets in other UCIs;
Rewriting of the point d) of the article 20 describing States, territorial state, regional and local authorities or international bodies with public character issuing of assets in which the Company can invest more than 35 % and until 100 % of its assets;
12. Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in Luxembourg;
Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;
13. Removal of the terms of dividend payment stated in Article 29 of the Articles of Association;
14. Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a subfund, class or sub-class;
15. Addition of the terms "and modifying laws" at the end of the article 35 of the Articles of Association.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Laws of 7 September 1987 and 25 August 2006, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft new Articles of Association and current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010099408/755/64.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 31, 2010* at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

Référence de publication: 2010108511/755/19.

"Lux-Portfolio" SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 1^{er} septembre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010108571/755/33.

Future Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010108696/1023/17.

Madev Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 31, 2010* at 03.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108643/755/20.

Magical S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 34.821.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 août 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010108761/1023/16.

Rosny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 août 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010108805/1023/16.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.428.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu vendredi, le 27 août 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les comptes annuels au 30 septembre 2008 et 2009.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 septembre 2008 et 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010108806/504/16.

Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 31, 2010 at 04.00 p.m. at the head office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108807/755/20.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

DER AKTIONÄRE eingeladen, die am 31. August 2010 um 8:45 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung der Satzung
Die Änderung betrifft den Artikel 24 der Satzung aufgrund des Wechsels der Verwaltungsgesellschaft der CARAT (LUX) SICAV von der DJE Investment S.A. zur HANSAINVEST LUX S.A.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Wahl und Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Kapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g.

Quorum nicht erricht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 26. August 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilierungsstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im August 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010108808/755/33.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 août 2010 à 12.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, 4^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice.
3. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'annexe au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre SCHMIT / Claude GEIBEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010098483/535/22.

Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 août 2010 à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

AGENDA:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.

8. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Nomination de M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010102927/29/27.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

All the shareholders of the company are convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at the registered office, extraordinarily on *August 18th, 2010* at 5.00 pm, with the following agenda:

Agenda:

1. Statement and approval of the postponement of the date of the Annual General Meeting of the shareholders dealing with the approval of financial statements as at December 31st, 2009;
2. Presentation and approval of the Directors' report and the reports of the Auditor related to both Consolidated and Statutory financial statements as at December 31st, 2009;
3. Approval of both Consolidated and Statutory financial statements for the year ended as at December 31st, 2009;
4. Discharge to the Directors and to the Auditor for the execution of their assignment during the financial period ending as at December 31st, 2009;
5. Renewal of the Auditor's mandate;
6. Any other business.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010102009/20.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *20/08/2010* à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Nomination de deux administrateurs

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010102919/14.

SunRain Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 17 juin 2010 de la société SunRain Finance S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Neil Ross, résidant au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- John Padovan, ayant pour adresse professionnelle au Throgmorton Avenue, London EC2N 2DQ, United Kingdom
- David Sumner, ayant pour adresse professionnelle au Throgmorton Avenue, London EC2N 2DQ, United Kingdom

- Christian Williams, résidant au Keisarinnanpoluk 6, 02360 Esbo, Finland

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission du Gérant suivant:

Manacor (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SunRain Finance S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010078887/24.

(100088537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CAREP II Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.578,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.493.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juin 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010076846/17.

(100089012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

AltaLux Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AltaLux Spain S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010076772/11.

(100089207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Azzurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZZURINVEST S.A.

Référence de publication: 2010076793/10.

(100089076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 61.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May,
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 19, 2010,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-six million Korean Won (KRW 56,000,000) to an amount of sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000) by the issuance of five (5) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of eight hundred seventy-one thousand five hundred and twenty-six Korean Won (KRW 871,526.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-six million Korean Won (KRW 56,000,000) to an amount of sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000) by the issuance of five (5) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for five (5) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting five thousand one hundred and thirty-seven United States Dollars and eighty-four Cents (USD 5,137.84), being the equivalent of five million eight hundred seventy-one thousand five hundred and twenty-six Korean Won (KRW 5,871,526.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,142.8, of which five million Korean Won (KRW 5,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and eight hundred seventy-one thousand five hundred and twenty-six Korean Won (KRW 871,526.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of five thousand one hundred and thirty-seven United States Dollars and eighty-four Cents (USD 5,137.84), being the equivalent of five million eight hundred seventy-one thousand five hundred and twenty-six Korean Won (KRW 5,871,526.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000) represented by sixty-one (61) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un mai

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2010,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six millions de Won coréens (KRW 56.000.000,-) à un montant de soixante et un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de huit cent soixante et onze mille cinq cent vingt-six Won coréens (KRW 871.526,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six millions de Won coréens (KRW 56.000.000) à un montant de soixante et un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire cinq (5) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à cinq mille cent trente-sept dollars américains et quatre-vingt-quatre cents (USD 5.137,84) équivalant à cinq millions huit cent soixante-et-onze mille cinq cent vingt-six Won coréens (KRW 5.871.526,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.142,8, dont cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et huit cent soixante-et-onze mille cinq cent vingt-six Won coréens (KRW 871.526,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de cinq mille cent trente-sept dollars américains et quatre-vingt-quatre cents (USD 5.137,84) équivalent à cinq millions huit cent soixante-et-onze mille cinq cent vingt-six Won coréens (KRW 5.871.526,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-et-un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-) représenté par soixante-et-une (61) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079598/143.

(100090404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Bati-Châpes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 80.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076814/9.

(100089269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Beweco EMB Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.680.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010076817/10.

(100089220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Bolland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.425.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076820/9.

(100089171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juin 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010076847/17.

(100089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Acacio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 149, route de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 62.751.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société Anonyme ACACIO S.A. dont le siège sociale est à Dudelange.

En date du 14 mai 2010 à 10.00 heures, Messieurs les actionnaires de Acacio S.A. se sont réunis en Assemblée Générale, de commun accord, au siège de la société.

A été élu Président de la présente assemblée et chargé de constituer le bureau à Dudelange Monsieur Roland Smaniotto demeurant à Dudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Acacio Da Silva demeurant à Livange.

Est élu scrutateur Madame Cécile Thoss demeurant à Leudelange.

Le Président constate:

1. Nomination des administrateurs et commissaires aux comptes.

L'assemblée a nommé comme administrateur pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année: 2016)

Monsieur Moura Da Silva Acacio adresse privée 19, rue Ribeschpont, L-3548 Dudelange

Monsieur Welter René adresse privée 47, rue Pierre Curie, L-3447 Dudelange

Monsieur Welter Yann adresse privée 47, rue Pierre Curie, L-3447 Dudelange.

L'Assemblée a nommé comme commissaire aux comptes: pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année: 2016)

Monsieur Kohn Roland adresse privée 3, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures après la lecture du procès verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

ACACIO DA SILVA / ROLAND SMANIOTTO / THOSS CECILE

Secrétaire / Le président / Scrutateur

Référence de publication: 2010078793/28.

(100088496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juin 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010076848/17.

(100089014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076850/10.

(100089234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Chaos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 114.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076857/10.

(100089212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Editis Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.149.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010, a accepté la démission, avec effet au 11 mai 2010, de Monsieur Juan-Manuel ODINA, en sa qualité d'administrateur de la société. L'assemblée générale a, en outre, décidé de nommer en remplacement, Monsieur Roland PEYRAUBE, demeurant, 26 rue Caumartin, F-75009 PARIS, et ce, avec effet au 11 mai 2010, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 15 JUIN 2010.

Pour: EDITIS FINANCING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010077700/17.

(100088052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

—
La Société constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 1999, numéro 140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Référence de publication: 2010076862/12.

(100089127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Cybernetech-Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 106.160.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076869/9.

(100089032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.734,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, Dana Holding Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076872/13.

(100089196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Delcia, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 62.778.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 287 du 28 avril 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 227 du 24 mars 2000 et en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1205 du 20 décembre 2001. Enfin les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 85 du 13 janvier 2010.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIN 2010.

DELICIA

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010077780/20.

(100088674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Dicorp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DICORP S.à.r.l

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010076882/11.

(100089185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

DN Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 125.389.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076883/9.

(100089033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

DN-Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.255.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010076884/10.

(100089221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Splitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPLITART S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II - As appears from the attendance list, that all the nine million nine hundred thousand (9,900,000) issued shares of the Company are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being duly and validly convened thus waived any right to receive a prior notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III - The agenda of the meeting is the following:

(1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to thirty-three thousand and eighteen Euro (€ 33,018) by the issue of five hundred and eighty-six thousand three hundred and thirty (586,330) additional shares without nominal value; subscription to and payment of, the additional shares to be

issued within the capital increase by new subscribers (Mr Maurice Lam and Mr Thierry Hoeltgen) through a contribution in cash of five hundred and eighty thousand Euro (€ 580,000); allocation of an amount of five hundred seventy-seven thousand nine hundred and eighty-two Euro (€ 577,982) out of the contribution in cash to a freely distributable reserve.

(2) Restatement of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation the meeting took the following resolutions:

First resolution

It was unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to thirty-three thousand and eighteen Euro (€ 33,018) by the issue of five hundred and eighty-six thousand three hundred and thirty (586,330) additional shares without nominal value.

(i) Lam Fat Kwong, LAM THUON MINE, known as Maurice LAM represented by Me Valérie Kopéra, prenamed, by virtue of a proxy dated 7 May 2010, declared to subscribe to two hundred and ninety-three thousand one hundred sixty-five (293,165) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of two hundred and ninety thousand Euro (€ 290,000) An evidence of such payment having been presented to the undersigned notary.

(ii) Thierry HOELTGEN, represented by Me Valérie Kopéra, prenamed, by virtue of a proxy dated 10 May 2010, declared to subscribe to two hundred and ninety-three thousand one hundred sixty-five (293,165) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of two hundred and ninety thousand Euro (€ 290,000) An evidence of such payment having been presented to the undersigned notary.

It was further resolved to allocate an amount of two thousand and eighteen Euro (€ 2,018) out of the contribution in cash to the share capital of the Company and the remaining amount of the contribution in cash being an amount of five hundred seventy-seven thousand nine hundred and eighty-two Euro (€ 577,982) to a freely distributable reserve of the Company.

Second resolution

It was unanimously resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Splitart S.A. (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued capital of the Company is set at thirty-three thousand and eighteen euros (EUR 33,018) divided into ten million four hundred and eighty-six thousand three hundred and thirty (10,486,330) ordinary shares in registered form without any nominal value (the "Shares").

5.2. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend, to allocate funds to the legal reserve or to issue new Shares by incorporation of reserves into the share capital.

5.3. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

5.4. The issued share capital of the Company may be increased in accordance with the provisions of the Law.

5.5. Prior to an IPO or an M&A Event, any new Shares shall be offered on a pre-emptive basis to existing Shareholders in the proportion of the capital represented by their Shares all in accordance with the provisions of article 32-3 of the Law.

Art. 6. Shares. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the Transfer of Shares and the dates of such Transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Except for any Permitted Transfer as set forth under article 7.3 below or agreed upon by all the Shareholders or provided for in any agreement among Shareholders existing from time to time, any Transfer of Shares, shall be subject to a pre-emption right in favour of the Shareholders as set out herein (the "Pre-emption Right").

In the event that a Shareholder (the "Transferring Holder") wishes to Transfer all or part of its Shares to any person (including another Shareholder), the Transferring Holder must first notify, by registered mail with acknowledgement of receipt, the other Shareholders (the "Non-Transferring Holders") (with a copy to the Chairman of the Board) of such contemplated Transfer in a written notice (the "Transfer Notice") setting forth (i) the name and address of the proposed Transferee (the "Proposed Transferee"), (ii) the number of Shares to be Transferred (the "Offered Shares"); (iii) the price, payment and all other terms at which the contemplated Transfer of the Offered Shares is to be made (the "Offered Price"), (iv) any representations and warranties to be given by the Transferring Holder and (v) any other useful information and must contain a copy of the proposed transfer agreement or other deed.

The Non-Transferring Holders shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Transferring Holder, and for information purposes only to the other Non-Transferring Holders and to the Chairman of the Board, indicating that it unconditionally exercises its Pre-emption Right (the "Exercise Notice"). The Pre-emption Right shall be exercised for all of the Offered Shares on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

If more than one Non-Transferring Shareholder exercises its Pre-emption Right, the Offered Shares shall be allocated to the Non-Transferring Shareholders having exercised their Pre-emption Rights as set forth above in proportion to their participation in the share capital of the Company. When exercising their Pre-emption Right, Non-Transferring Shareholders shall indicate a maximum amount of Shares which they are ready to purchase in case not all Non-Transferring Shareholders are exercising their Pre-emption Rights, it being understood that the total amount of Shares sold and purchased shall not exceed the amount of the Offered Shares.

If following (i) receipt of all Exercise Notices; or (ii) application of the procedure provided for above, it results that one or more Offered Shares are not purchased by the Non-Transferring Shareholders after exercise of their Pre-emption Rights, then such remaining Offered Shares may be offered for sale by the Transferring Holder to the Proposed Transferee.

7.2. - Tag Along Rights

Where a Shareholder proposes to sell a certain percentage of its Shares to a third party, the Non-Transferring Holders (as defined under 7.1.) if they do not exercise their Pre-emption Right under 7.1. above, shall be entitled to participate in that sale and to sell a percentage of their Shares to the same purchaser on the same terms and conditions, it being understood that the purchaser shall not be obliged to purchase more than the Offered Shares (as defined under 7.1.).

The same procedure as that set forth in article 7.1 shall apply.

7.3. Permitted Transfers

A Shareholder may freely Transfer or cause to be Transferred all the Shares in the Company owned by it to one of its Affiliates (the "Transferor") provided that

(i) such Affiliate adheres in writing and without exception to any agreement among Shareholders existing from time to time and agrees to be bound by the terms thereof,

(ii) the Transferor remains jointly and severally liable with such Affiliate with respect to the punctual and exact performance by the latter of its obligations, and

(iii) such Transferor will not permit such Affiliate to lose its status as an Affiliate without first having Transferred beneficial and legal ownership of the Shares Transferred to it or them back to the Transferor or to another of its Affiliates.

Notwithstanding any provision of these Articles to the contrary, a Shareholder may Transfer all or part of his/its Shares if so agreed upon by the Shareholders or if so provided for by any agreement among Shareholders existing from time to time.

7.4. General

Any Transfer of Shares made in violation of the foregoing will not be recognised by, and will not be effective vis-à-vis, the Company and any of its Shareholders.

The Transfer of Shares made in accordance with the aforementioned provisions may be effected by a written declaration of Transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of Transfer to be executed by the Transferor and the Transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer evidencing the consent of the Transferor and the Transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one Shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on 2nd May of each year at 12:00. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be

(a) Shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

For as long as the Investors together hold an interest in the Company’s issued and outstanding share capital of at least 7.5%, one director shall be appointed (whether by decision of the Shareholders or upon cooptation) upon proposal by the Investors subject to any regulatory approval.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting. In case of removal of a director appointed upon a proposal by the Investor his successor shall be appointed in accordance with the provisions of paragraph 4 of this article 10.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting, provided that the appointment shall be made in compliance with paragraph 4 of this article 10.

In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

If no proposal for a nomination is made in accordance with the provisions of paragraph 4 of this article 10, the Board will be validly made up by the directors appointed by the Shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company’s directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can, but may not, be a Shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s) as defined in article 1 paragraph (29) of the law of 18th December 2009. The réviseur(s) d'entreprises agréé(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The réviseur(s) d'entreprises agréé(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The réviseur(s) d'entreprises agréé(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon as such Legal Reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law. The Board determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 23. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

“Affiliate” means with respect to any Person (i) an individual who is either the spouse or a first degree relative, or (ii) a corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such Person, or (iii) a trust in which the shareholder is a primary beneficiary and in respect of (ii) and (iii), which entity has received express approval from the Board.

“Control”, “Controlled” and “Controlling” shall be interpreted in accordance with the definition set out in article 309 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended);

“Founders” means the persons having subscribed shares in the Company at the date of incorporation of the Company.

“Investors” means any holder of Shares holding Shares prior to 30th June 2010 other than (i) the Founders and (ii) employees of the Company or a company belonging to the same group as the Company having subscribed for Shares pursuant to an employee stock option plan.

“IPO” means an initial public offering on a recognised investment exchange of any equity securities of the Company.

“M&A Event” means a major event affecting the shareholder structure of the Company or an event where all or substantially all of the Company’s business is purchased.

“Person” means any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity.

“Shareholder” means any holder of Shares.

“Transfer” means any transaction leading to a change of ownership of the Shares, in whole or in part and in any way whatsoever, being vested in a Person other than the Person previously owning such shares (including without limitation, by way of sales, contributions, exchanges, barter, gifts, conveyances, usufructs, pledges, assignments, fiduciary agreements, trusts or other arrangements having an equivalent effect) and “Transferee”, “Transferor” and “to Transfer” shall be construed accordingly.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at EUR 2,400.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPLITART S.A. (la “Société”), une société anonyme ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en cours d’enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée a été présidée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire demeurant Me Valérie Kopéra, maître en droit, professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d’acter que:

I - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II - Il ressort de la liste de présence que toutes les neuf millions neuf cent mille (9.900.000) actions émises par la Société sont représentées à cette assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l’ordre du jour de l’assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués de sorte qu’ils renoncent à leur droit à recevoir une con-

vocation préalable. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000 €) à trente-trois mille dix-huit euro (33.018 €) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent trente (586,330) actions additionnelles sans valeur nominale; souscription et paiement des actions additionnelles devant être émises dans le cadre de l'augmentation du capital par de nouveaux souscripteurs (M. Maurice Lam et M. Thierry Hoeltgen) par un apport en numéraire de cinq cent quatre-vingt mille euro (580,000 €); allocation d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euro (577,982 €) de l'apport en numéraire à une réserve librement distribuable.

2. Refonte des statuts de la Société.

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000 €) à trente-trois mille dix-huit euro (33.018 €) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent trente (586,330) actions additionnelles sans valeur nominale.

(i) Lam Fat Kwong, LAM THUON MINE, connu sous le nom Maurice LAM représenté par Me Valérie Kopéra, pré-nommée, en vertu d'une procuration datée du 7 mai 2010, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-cinq (293,165) actions à émettre par la Société, sans valeur nominale, en contrepartie d'un apport en espèce de deux cent quatre-vingt-dix mille euro (€ 290,000). Preuve du paiement a été apportée au notaire instrumentant.

(ii) Thierry HOELTGEN, représenté par Me Valérie Kopéra, pré-nommée, en vertu d'une procuration datée du 10 mai 2010, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-cinq (293,165) actions à émettre par la Société, sans valeur nominale, en contrepartie d'un apport en espèce de deux cent quatre-vingt-dix mille euro (€ 290,000). Preuve du paiement a été apportée au notaire instrumentant.

Il est ensuite décider d'allouer un montant de deux mille dix-huit euro (€ 2,018) du montant de l'apport en numéraire au capital social de la Société et le solde de l'apport en numéraire soit un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euro (€ 577,982) à une réserve librement distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé unanimement de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Splitart S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés)

ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-trois mille dix-huit euros (€ 33.018) représenté par dix millions quatre-cent quatre-vingt-six mille trois cent trente (10.486.330) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale (les «Actions»).

5.2. En complément du capital social émis, il pourra être constitué un compte-prime auquel sera transférée toute prime payée en supplément du pair comptable de toute Action. Le montant du compte-prime pourra être utilisé pour le paiement de toute Action que la Société déciderait de racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser des pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions au(x) Actionnaires(s) sous forme de dividendes, pour allouer des fonds à la réserve légale ou pour émettre de nouvelles actions par incorporation des réserves au capital social.

5.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

5.4. Le capital social émis de la Société pourra être augmenté conformément aux dispositions de la Loi.

5.5. Avant toute Introduction en Bourse (IPO) ou tout Evènement de Fusion-Acquisition, toute nouvelle Action devra être proposée préalablement aux Actionnaires existants dans la proportion du capital représenté par leurs Actions, conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la Loi.

Art. 6. Actions. Les Actions sont et resteront nominatives.

Les droits et obligations attachés aux Actions seront identiques sauf dispositions contraires des Statuts ou de la Loi.

Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des Transferts d'Actions et les dates de ces Transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Sauf pour tout Transfert Autorisé suivant l'article 7.3. ci-dessous ou consenti par tous les Actionnaires ou prévu par un accord entre les Actionnaires, tout Transfert d'Actions sera sujet à un droit de préemption en faveur des Actionnaires tel que prévu dans les présents Statuts (le «Droit de Préemption»).

Dans le cas où un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») souhaite Transférer la totalité ou une partie de ses Actions à un tiers (incluant un autre Actionnaire), l'Actionnaire Cédant doit d'abord notifier, par lettre recommandée avec avis de réception, les autres Actionnaires (les «Actionnaires Non Cédant») (avec copie au Président du Conseil) du Transfert projeté dans un avis écrit (l'«Avis de Transfert») reprenant (i) le nom et l'adresse du Cessionnaire proposé (le «Cessionnaire Proposé»), (ii) le nombre d'Actions à Transférer (les «Actions Offertes»); (iii) le prix, paiement et tous les autres termes auxquels le Transfert projeté des Actions Offertes doit être faite (le «Prix Offert»), (iv) toute déclaration et garantie qui doit être donnée par l'Actionnaire Cédant et (v) toute autre information utile et doit contenir une copie du contrat de la cession proposé ou de tout autre acte.

Les Actionnaires Non Cédant ont trente (30) jours à compter de la date de réception de l'Avis de Transfert pour envoyer un avis à l'Actionnaire Cédant, et pour information uniquement aux autres Actionnaires Non Cédant et au Président du Conseil, indiquant qu'il exerce son Droit de Préemption de manière inconditionnelle (l'«Avis d'Exercice»). Le Droit de Préemption doit être exercé pour toutes ses Actions Offertes dans les termes et conditions décrits dans l'Avis de Transfert.

Si plus d'un Actionnaire Non Cédant n'exercent leur Droit de Préemption, les Actions Offertes pourront être allouées aux Actionnaires Non Cédant ayant exercé leur Droit de Préemption comme indiqué ci-avant en proportion de leur participation dans le capital social de la Société. En exerçant leur Droit de Préemption, les Actionnaires Non Cédant devront indiquer un montant maximum d'Actions qu'ils sont prêts à acheter dans le cas où tous les Actionnaires Non Cédant n'exerceraient pas leur Droit de Préemption, étant entendu que le montant total d'Actions vendus et achetés ne peut pas excéder le montant des Actions Offertes.

Si après (i) réception de tous les Avis d'Exercice; ou (ii) application de la procédure sus-mentionnée, il résulte qu'une ou plusieurs Actions Offertes ne sont pas achetées par les Actionnaires Non Cédant après exercice de leur Droit de Préemption, alors les Actions Offertes restantes pourront être offertes pour leur vente par l'Actionnaire Cédant au Cessionnaire Proposé.

7.2. Droits de Tag Along

Lorsqu'un Actionnaire propose de céder un certain pourcentage de ses Actions à un tiers, les Actionnaires Non Cédant (tels que définis au point 7.1.) s'ils n'ont pas exercé leur Droit de Prémption sous le point 7.1. ci-dessus, seront en droit de participer à cette vente et de vendre un pourcentage de leurs Actions au même acquéreur aux mêmes termes et conditions, étant entendu que l'acquéreur ne sera pas obligé d'acheter plus que les Actions Offertes (telles que définies au point 7.1.).

La même procédure que celle mentionnée à l'article 7.1. s'appliquera.

7.3. Transferts Autorisés

Un Actionnaire peut Transférer librement ou faire procéder au Transfert de toutes les Actions de la Société détenu par lui à un de ses Affiliés (le "Cédant") à condition que:

(i) cet Affilié adhère par écrit et sans exception à tout accord entre les Actionnaires existants et accepte d'être lié par les termes de cet accord,

(ii) le Cédant reste conjointement responsable avec l'Affilié de l'exécution ponctuelle et exacte de ses obligations par ce dernier, et

(iii) le Cédant ne devra pas permettre à cet Affilié de perdre son statut d'Affilié sans avoir auparavant Transféré la propriété économique et juridique des Actions au Cédant ou à un autre de ses Affiliés.

Nonobstant toute disposition contraire de ces Statuts, un Actionnaire pourra Transférer tout ou partie de ses Actions avec l'accord des Actionnaires ou si prévu par un accord entre les Actionnaires existants.

7.4. Général

Tout Transfert d'Actions fait en violation de ce qui précède ne sera pas reconnu et ne sera pas effectif vis-à-vis de la Société et de tous ses Actionnaires.

Le Transfert des Actions réalisé conformément aux dispositions ci-dessous peut se faire par une déclaration écrite de Transfert inscrite dans le registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de Transfert devant être signée par le Cédant et le Cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de Transfert d'Actions d'autres instruments de Transfert, dans lesquels les consentements du Cédant et du Cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un Actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 2 mai à 12 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires concernés, (2) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) Actionnaire(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Tant que les Investisseurs ensemble détiendront une participation dans les Actions émises de la Société d'au moins 7,5%, un administrateur devra être nommé (soit par décision des Actionnaires ou par cooptation) sur proposition des Investisseurs et sujet à un accord réglementaire le cas échéant.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale. En cas de révocation d'un administrateur nommé sur proposition d'un Investisseur son successeur devra être nommé conformément aux dispositions du paragraphe 4 de cet article 10.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à condition que cette nomination soit faite conformément au paragraphe 4 de cet article 10.

En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Si aucune proposition de nomination n'est faite conformément au paragraphe 4 de cet article 10, le Conseil sera valablement constitué par les administrateurs nommés par les Actionnaires.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la

réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être Actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) tel que défini à l'article 1 paragraphe (29) de la loi du 18 décembre 2009. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(ont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale

aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

Après l'allocation à la Réserve Légale, les Actionnaires décideront de l'utilisation du solde restant du bénéfice net annuel en allouant en tout ou partie le solde à une réserve ou une provision, en le reportant à l'année sociale suivante ou en le distribuant, ensemble avec les profits reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission au(x) Actionnaire(s), chaque Action donnant droit à la même proportion lors de ces distributions.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi. Le Conseil détermine le montant et la date du paiement de ces avances.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Art. 23. Définitions. Dans ces Statuts les termes ci-après ont la signification suivante:

«Affilié» signifie en relation avec toute Personne (i) un individu qui est soit l'époux(se) ou un parent de premier degré, ou (ii) une société, un partnership, une entreprise, une association, une organisation non constituée ou une autre entité directement ou indirectement contrôlant, contrôlé par ou sous le contrôle commun avec cette Personne, ou (iii) un trust dans lequel l'actionnaire est un bénéficiaire primaire et pour (ii) et (iii), laquelle entité a obtenu l'accord exprès du Conseil de la Société.

«Contrôle», «Contrôlé» et «Contrôlant» doit être interprété conformément à la définition prévue à l'article 309 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

«Fondateurs» signifie les personnes qui ont souscrit des Actions dans la Société à la date de La constitution de la Société.

«Investisseurs» signifie tout détenteur d'Actions détenant des Actions avant le 30 juin 2010 autre que (i) les Fondateurs et (ii) les employés de la Société ou d'une société appartenant au même groupe que la Société ayant souscrit à des Actions suivant un plan salarial de stock option.

«Introduction en Bourse (IPO)» signifie toute introduction en Bourse sur un marché d'échange reconnu de tout instrument financier de la Société.

«Evènement de Fusion-Acquisition» signifie tout évènement majeur affectant la structure de l'actionnariat de la Société ou un évènement lors duquel toute ou substantiellement toute l'activité de la Société est acquise.

«Personne» signifie tout individu, société, partnership, entreprise, association, organisation non constituée ou autre entité.

«Actionnaire» signifie un détenteur d'Actions.

«Transfert» désigne toute transaction entraînant à un changement de la propriété des Actions, en totalité ou en partie et de quelque manière que ce soit, en faveur d'un Personne autre que la Personne détenant auparavant ces Actions (incluant mais sans limitation, par voie de vente, apports, échanges, trocs, dons, transferts, usufruits, gages, attributions, contrats fiduciaires, trusts et autres accords ayant un effet équivalent) et «Cessionnaire», «Cédant» et «Transférer» sera défini en conséquence.

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges quelconques incombant à la Société du fait de la modification des statuts, sont à évaluer à environ EUR 2.400,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23324. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010082269/708.

(100093220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 11 May 2010.

The meeting took notice of the resignation as Director of the company of:

- Mr Christian Gattiker, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

The meeting decided to appoint as new Director of the Company:

- Mr Philipp Marxer, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

The meeting decided to appoint the following Directors and Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Dr. Michael L. Werner, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

- Mr Alfons Thöny, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

- Mr Rolf Diderrich, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Michael Stutz, with professional address at Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

- Mr Philipp Marxer, with professional address at Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Board of Directors and the Auditor shall expire immediately after the next general meeting of the Shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 11 mai 2010 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée prend note de la démission comme administrateur de la société:

- M. Christian Gattiker, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

L'assemblée décide de désigner comme Administrateur de la société:

- M. Philipp Marxer, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

L'assemblée décide de réélire les Administrateurs et le réviseur d'entreprise en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Dr. Michael L. Werner, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

- M. Alfons Thöny, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

- M. Rolf Diderrich, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Michael Stutz, avec adresse professionnelle à Seestrasse 77, CH-8703 Erlenbach

- M. Philipp Marxer, avec adresse professionnelle à Beckagässli 8, FL-9490 Vaduz

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Michael Werner - Alfons Thöny

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2010076348/46.

(100088295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Percival Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 81.907.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour la société
Abdallah GAFARI
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010077086/13.

(100089103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.777.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.
- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme
Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077451/18.

(100087814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

EAA Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076896/9.

(100089203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Davlan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.531.

L'an deux mil dix, le sept juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial "DAVLANI S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 651 du 14 décembre 1996,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.531

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre en liquidation la société DAVLANI S.A.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Nomination d'un commissaire-vérificateur

4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre en liquidation la société DAVLANI S.A. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société Entreprise Belle Vue Ltd., société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 86780), aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B88567.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration, ainsi que le commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; D. HOFFMANN; P. WEILER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25827. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078060/71.

(100090000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.865.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076906/10.

(100089236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Dièdre, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.133.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIEDRE", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 95.133, constituée suivant un acte reçu par-devant le notaire soussigné, en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 933 du 11 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Modification des 4^{ème} et 6^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Al. 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

« **Art. 5. Al. 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 mai 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

3. Changement de la date de clôture de l'exercice social du 31 mars au 31 décembre et pour la première fois en 2010.

4. Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

5. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

En outre, l'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les 4^{ème} et 6^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Al. 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

« **Art. 5. Al. 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 mai 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 mars au 31 décembre et pour la première fois en 2010. L'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera donc exceptionnellement au 31 décembre 2010. L'assemblée décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L.HANSEN, A.UHL, Ph.PONSARD, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20965. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010078056/118.

(100089701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Egham Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076901/10.

(100089235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Evalueserve S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.691.

In the year two thousand ten, on the tenth day of May .

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

OMNISOURCE INTERNATIONAL S.à.r.l., a company having its registered office at L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen, R.C.S. Luxembourg B 92.924, represented by its director,

here represented by Mrs Cristine Astgen, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the thirtieth day of April 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that OMNISOURCE INTERNATIONAL S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of "EVALUESERVE S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen, incorporated by a notarial deed on October 12th, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 10 of January 6, 2005.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company from L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen to L-1721 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2, paragraph 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 2. 1st paragraph.** The registered office is established at Luxembourg”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

OMNISOURCE INTERNATIONAL S.à r.l., une société ayant son siège social à L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 92.924, représentée par son gérant,

ici représentée par Madame Cristine Astgen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le trente avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que OMNISOURCE INTERNATIONAL S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EVALUESERVE S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 6 janvier 2005.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 2, paragraphe 1 des statuts comme suit:

« **Art. 2. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.ASTGEN, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20975. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010078078/73.

(100089822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Go Between Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Maitrank S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.231.

L'an deux mille dix,
le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MAITRANK S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138 231, constituée suivant acte notarié dressé en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1290 du 27 mai 2008, page 61908, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Concetta Maria NOTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Blanche da ROCHA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de «MAITRANK S.A.» en celle de «GO BETWEEN SERVICES S.A.» et modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Société.

2. Modification intégrale de l'objet social de la Société et concomitamment l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet toutes opérations d'agent immobilier, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles. La société pourra également exercer toute activité tendant à faciliter la conclusion, la réalisation et l'exécution de contrats commerciaux de toutes natures, à l'exception des activités soumises à autorisation ou à une réglementation spécifique.

La société a également pour objet le conseil en optimisation de carrière, la redynamisation de projets personnels et professionnels, l'aide à la personne et à la décision, et le coaching.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3. Transfert du siège social de son adresse actuelle, L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois au L-2310 Luxembourg, 8 avenue Pasteur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de «MAITRANK S.A.» en celle de «GO BETWEEN SERVICES S.A.» et de modifier l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la raison sociale.

L'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). « La société adopte la dénomination de «GO BETWEEN SERVICES S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier dans son intégralité l'objet social de la Société et concomitamment l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet toutes opérations d'agent immobilier, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles. La société pourra également exercer toute activité tendant à faciliter la conclusion, la réalisation et l'exécution de contrats commerciaux de toutes natures, à l'exception des activités soumises à autorisation ou à une réglementation spécifique.

La société a également pour objet le conseil en optimisation de carrière, la redynamisation de projets personnels et professionnels, l'aide à la personne et à la décision, et le coaching.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois au L-2310 Luxembourg, 8 avenue Pasteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate et reconnaît que l'adresse de la résidence de l'administrateur unique, Madame Concetta Maria NOTO a changé et qu'elle est désormais la suivante: L-2310 Luxembourg, 8 avenue Pasteur.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide qu'il est fait référence de ce changement d'adresse partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. M. NOTO, B. DA ROCHA, Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2010. Relation: EAC/2010/7416. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010079538/112.

(100090477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.444.

In the year two thousand and ten on the fourth day of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Surrey Europe S.à r.l., a company having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, here represented by Mrs. Christine VALETTE, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 3, 2010.

The said proxy, "initialled varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of "Nemesia Luxembourg S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the trade register Luxembourg section B number 147444, incorporated by deed of the replaced notary on July 16th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1625 on the 24 August 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

(1) Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 147,500.- to bring it from its present amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 160,000.-;

(2) Issuance of 147,500 new shares with a par value of EUR 1.- so as to raise the number of shares from 12,500 shares to 160,000 shares, those shares having the same rights and obligations as the existing shares;

(3) Subscription and payment of the new shares by contribution in cash.

(4) Amendment of the article 5.1 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 147,500.- (one hundred and forty seven thousand five hundred Euros) to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to an amount of EUR 160,000.- (one hundred and sixty thousand Euros) by the issue of 147,500 (one hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution:

The sole shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to all the 147,500 (one hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 147,500.- (one hundred and forty-seven thousand five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at EUR 160,000.-(one hundred and sixty thousand Euros) represented by 160,000.-(one hundred and sixty thousand) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,600.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix le quatre juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Surrey Europe S. à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Madame Christine VALETTE, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 3 juin 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Nemesia Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147444, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1624 du 24 août 2009.

Le comparant représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 147.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 160.000,-).

2.- Emission de 147.500 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, pour porter le nombre de parts sociales de 12.500 à 160.000 parts sociales ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

3.-Souscription libération par paiement en numéraire.

4.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 147.500,- (cent quarante-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 160.000,- (cent soixante mille Euros) par l'émission de 147.500 (cent quarante sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, ayant les même droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'associé unique, ici représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des 147.500 (cent quarante-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 147.500,- (cent quarante-sept mille cinq cents Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à EUR 160.000,- (cent soixante mille Euros) divisé en 160.000 (cent soixante mille) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. VALETTE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26143. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079551/110.

(100090562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 69.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 18, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 19, 2010

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty million Korean Won (KRW 60.000.000) to an amount of sixty-nine million Korean Won (KRW 69.000.000) by the issuance of nine (9) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of six hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-six Korean Won (KRW 628,576.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty million Korean Won (KRW 60,000,000) to an amount of sixty-nine million Korean Won (KRW 69,000,000) by the issuance of nine (9) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for nine (9) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to eight thousand four hundred and twenty-five United States Dollars and forty-three cents (USD 8,425.43), being the equivalent of nine million six hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-six Korean Won (KRW 9,628,576.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,142.80 of which nine million Korean Won (KRW 9,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and six hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-six Korean Won (KRW 628,576.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight thousand four hundred and twenty-five United States Dollars and forty three cents (USD 8,425.43), being the equivalent of nine million six hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-six Korean Won (KRW 9,628,576.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at sixty-nine million Korean Won (KRW 69,000,000) represented by sixty-nine (69) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un mai,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 février 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2010,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante millions de Won coréens (KRW 60.000.000,-) à un montant de soixante-neuf millions de Won coréens (KRW 69.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de six cent vingt-huit mille cinq cent soixante-seize Won coréens (KRW 628,576-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante millions de Won coréens (KRW 60.000.000) à un montant de soixante-neuf millions de Won coréens (KRW 69.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire neuf (9) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à huit mille quatre cent vingt-cinq dollars américains et quarante-trois cents (USD 8.425,43) équivalant à neuf millions six cent vingt-huit mille cinq cent soixante-seize Won coréens (KRW 9.628.576,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1,142.80 dont neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent vingt-huit mille cinq cent soixante-seize Won coréens (KRW 628.576,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit mille quatre cent vingt-cinq dollars américains et quarante-trois cents (USD 8.425,43) équivalant à neuf millions six cent vingt-huit mille cinq cent soixante-seize Won coréens (KRW 9.628.576,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-neuf millions de Won coréens (KRW 69.000.000,-) représenté par soixante-neuf (69) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23761. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079599/144.

(100090414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

PATHFINDER Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.137.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PATHFINDER Corporation", avec siège social au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte L-9515 Wiltz, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1023 du 12 octobre 2005,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-108.137.

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures et sous la présidence Madame Hélène Foucart demeurant professionnellement à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore Maron, demeurant à Mamer/Capellen

et comme scrutateur Mademoiselle Hélène Foucart, demeurant à Mamer/Capellen

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Wiltz à Capellen et la modification subséquente de l'article 2 des statuts;
2. Prolongation du mandat de l'administrateur;
3. Constatation de la modification de la dénomination du Commissaire et prolongation de son mandat;
4. Modification des pouvoirs du conseil d'administration et la modification subséquente des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 2 alinéa 1 comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de la société "SEREN" Sàrl, dont le siège social sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588, administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la dénomination du Commissaire de la société est "Dune Expertises" Sàrl, dont le siège social est sis au 75, Parc d'activité, L-8308 Capellen et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-110.593 et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: H. Foucart, A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2010 - WIL/2010/398 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 11 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010080602/124.

(100089862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Riolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.915.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 18 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 18 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010078242/20.

(100089263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Percival Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 81.907.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour la société

Abdallah GAFARI

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010077087/13.

(100089104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.
